

Image not found or type unknown



Protéger mon bien immobilier

Par **matalena**, le **31/07/2017** à **22:20**

Bonjour,

Voilà j ai acheter un terrain seule je me suis mariée ensuite sous séparation de biens ét la je fais un crédit en commun avec mon mari pour la construction de notre Maison . J ai une fille unique et mon mari a une fille de son côté Avec qui malheureusement il n a plus de liens depuis des années . S il venait à décéder à quoi peu prétendre sa fille ? Ce que je sais c est que la maison appartient au propriétaire du terrain donc en l occurrence moi !!! Quels actes notariés doivent nous faire mon mari ét moi pour me protéger ma fille ét moi en cas de décès de celui ci peut elle nous réclamer une somme importante que nous ne pourrions bien évidemment pas donner à sa fille ? Nous faisons un crédit de 150000€ pour la construction . Comment pourrai je garder ce bien ét surtout le donner par la suite en héritage à mon enfant .
Merci d avance